

**Département de la Mayenne**  
Commune de Bazougers

Date de convocation :  
29/03/2024

Nombre de conseillers :

# Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9

## Séance du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe		Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 <sup>ème</sup> adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 <sup>ème</sup> adjointe		Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

**Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :** M. LE GROS Mickaël, Mme DEPRES Magalie, M. DOUILLET Bertrand, M. MAHIER Jérôme, M. HEVIN Alain

**Étaient absents les conseillers municipaux suivants :** M. HERAULT Jimmy

**A été élu secrétaire de séance :** M. GUILMEAU Mickaël

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2024
2. Affectation du résultat 2023
3. Vote du budget primitif 2024 Lotissement des Roseaux
4. Vote du budget primitif 2024 Commune
5. Vote des subventions aux associations communales
6. Acquisition d'un fonds de commerce
7. Questions diverses

### DCM 2024-018 : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur les taux d'imposition pour 2024.

Voici les taux pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.12 %
- Taxe d'habitation : 19.97 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les taux présentés ci-dessus pour l'année 2024.

### **DCM 2024-019 : Affectation du résultat 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Affecte le résultat comme suit :

↳ Investissement dépenses compte 001 :	93 437.90 €
↳ Investissement recettes compte 1068 :	222 785.63 €
↳ Fonctionnement recettes compte 002 :	136 282.70 €

### **DCM 2024-020 : Vote du budget primitif 2024 Lotissement des Roseaux**

Après avoir examiné les propositions du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et arrête le budget primitif 2024 du Lotissement des Roseaux comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 478 817.57 €
- Section d'investissement :  
Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 382 584.20 €

### **DCM 2024-021 : Vote du budget primitif 2024 Commune**

Après avoir examiné les propositions du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et arrête le budget primitif 2024 de la Commune comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 114 253.00 €
- Section d'investissement :  
Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 725 847.00 €

**DCM 2024-022 : Vote des subventions aux associations communales**

Madame Léveillé Emilie, étant partie prenante, sort pour l'exposition de ce sujet.

Madame Pelmoine présente les travaux de la commission vie associative et sportive concernant les subventions 2024 attribuées aux associations. Madame Pelmoine explique que la commission a privilégié les associations de Bazougers.

		Montant accordé
<b>APEL ECOLE PRIVEE</b>	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et sorties pédagogiques	43 €
	<b>soit</b>	<b>60 €</b>
	Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	
<b>OCCE ECOLE PUBLIQUE</b>	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et sorties pédagogiques	43 €
	<b>soit</b>	<b>60 €</b>
	Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	
FUTSAL Bazougers		<b>1 000 €</b>
FOOTBALL CLUB		<b>1 000 €</b>
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		<b>400 €</b>
ASSOCIATION DE PECHE		<b>300 €</b>
TENNIS DE TABLE		<b>700 €</b>
LES AMIS DES VIEILLES PIERRES BAZOUGEROISES		<b>300 €</b>
Handball		<b>350 €</b>
Foyer des jeunes		<b>200 €</b>
Bazfit		<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 750 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (pour : 6, contre : 0, abstention : 2)

- Décide d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,

Madame Léveillé Emilie réintègre le conseil.

**DCM 2024-023 : Acquisition d'un fonds de commerce**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la boulangerie, située au 4 place de l'église et cadastrée section C n° 1161, 1237 et 1239, d'une superficie totale d'environ 333 m<sup>2</sup> est en vente. La surface habitation est de 120 m<sup>2</sup> et la surface commercial est de 60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire explique que la commune de Bazougers s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir le centre bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant le lien social avec les habitants.

La boulangerie s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant un service aux concitoyens.

Monsieur et Madame Brunet, propriétaires du fonds de commerce ont fait une proposition à Monsieur le Maire pour une vente à 50 000 € pour le fonds de commerce.

Dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune, mais également dans le but de revitaliser le bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce afin d'assurer le maintien de son activité par le biais d'un bail commercial, de type location-gérance avec une proposition d'achat.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce au prix de 50 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1582 et suivants ;

Vu la proposition de vente de Monsieur et Madame Brunet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition du fonds de commerce mentionné ci-dessus au prix de 50 000 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'avocat pour la rédaction de l'acte de cession et la rédaction du contrat de bail. Les frais d'avocat seront à la charge de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

### *Commission affaires sociales :*

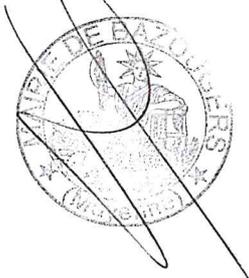
- Madame Léveillé fait le point sur le conseil d'école qui s'est déroulé fin mars.
- Les élus sont informés du spectacle organisé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Le spectacle « La Veillée » aura lieu le mardi 21 mai 2024, sur le parking derrière la Mairie.

### Prochain conseil fixé au mardi 14 mai 2024

La séance est levée à 23 h 00, le 9 avril 2024

Fait et délibéré le 9 avril 2024.

Le Maire,  
Jérôme Landelle



*Séance du 9 avril 2024*  
*Délibérations prises du n° 2024-018 à 2024-023*

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2024-018	Vote des taux d'imposition 2024
2024-019	Affectation du résultat 2023
2024-020	Vote du budget primitif 2024 Lotissement des Roseaux
2024-021	Vote du budget primitif 2024 Commune
2024-022	Vote des subventions aux associations communales
2024-023	Acquisition d'un fonds de commerce

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand	<i>Absent excusé</i>	MAHIER Jérôme	<i>Absent excusé</i>	DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie	<i>Absente excusée</i>	GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		